

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 7 septembre 2020 19h à huis clos, le conseil devra statuer sur trois demandes de dérogations mineures. Les demandes seront également soumises au CCU pour recommandations :

IMPLANTATION D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN COUR AVANT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL ET EN DEÇÀ DE LA LIGNE DE REcul AVANT

LOT # 4 485 713
58, RUE PRINCIPALE OUEST
BERTHIER-SUR-MER, QC
G0R 1E0

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME PRÉCISANT L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

- ARTICLE 5.5.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : LES GARAGES, ABRIS D'AUTOMOBILE, REMISES ET SERRES ANNEXÉS OU ISOLÉS DOIVENT ÊTRE LOCALISÉS DANS LES COURS LATÉRALES ET LES COURS ARRIÈRE. EN AUCUN CAS, UN BÂTIMENT SECONDAIRE NE POURRA EMPIÉTER EN DEÇÀ DE LA LIGNE DE REcul AVANT.

Tout intéressé est invité à envoyer ses questions par courriel avant le 6 septembre à dg@berthiersurmer.ca.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 21^e jour d'août deux mille vingt



Signé :
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre dix heures et onze heures, le vingt et unième jour d'août 2020. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt et unième jour d'août deux mille vingt.



Signé :
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier